



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016

Offlanges, le 21 novembre 2016

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Ludivine GERARDIN Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Absent excusé : M. Claude COMTE.

Secrétaire de séance : M. Thierry VINCENT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 OCTOBRE 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°4

M. le maire informe les conseillers que le logement au-dessus de la mairie au 12 rue du Lavoir est vacant depuis le 1^{er} novembre.

Afin de pouvoir rembourser la caution de 375 €, les conseillers décident à l'unanimité la modification du budget principal en investissement comme suit :

- Article 020 (020) : dépenses imprévues : - 375 €
- Article 165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus : 375 €

BUDGET EAU : ADMISSION EN NON VALEUR DES RESTES A REALISER DM 01

Monsieur le maire informe le conseil que la trésorerie municipale propose d'admettre en non-valeur les restes à recouvrer de faibles montants du budget eau pour un total de 19,39 €

Les conseillers décident à l'unanimité d'admettre en non-valeur cette somme de 19,39 € et de modifier le budget eau en fonctionnement comme suit :

- Article 022 (022) Dépenses imprévues : - 20 €
- Article 6541 (65) Créances admises en non-valeur : 20 €

REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CC JURA NORD

M. le maire rappelle aux conseillers qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 la commune d'Offlanges sera intégrée à la communauté de communes Jura Nord (CCJN) et qu'en conséquence la composition du nouveau conseil communautaire de la CCJN sera modifiée comme suit :

- Soit répartition de droit commun : 48 sièges,
- Soit répartition par accord local : 44 sièges,

Dans les deux cas la commune d'Offlanges ne disposera que d'un siège.

Les collectivités locales de la CCJN étant favorables à un accord local, M. le maire propose de valider la répartition à 44 sièges pour la nouvelle assemblée communautaire de la CCJN.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 44 sièges le nombre de sièges de la CCJN à compter du 1^{er} janvier 2017.

ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN SERMANGE, GENDREY, SALIGNEY

M. le maire informe les conseillers que la commune d'Offlanges doit délibérer dans le cadre de l'enquête publique au sujet du projet d'installation d'un parc éolien sur les communes de Sermange, Gendrey et Saligney.

Il précise que le dossier est consultable sur le site Internet de la préfecture du Jura (rubriques : Publications/ Annonces et Avis / Enquête Publique / ICPE).

Quelques remarques sont faites sur l'impact visuel des éoliennes depuis Offlanges.

M. le maire propose de donner un avis favorable au projet.

Le conseil municipal, par 8 voix pour et 2 abstentions, accepte de donner un avis favorable au projet.

SUBVENTION ECOLE DE MOISSEY

M. le maire informe le conseil de la demande de l'école de Moissey qui sollicite une subvention pour une classe de découverte qui se déroulera du 29 mai au 2 juin 2017 pour un coût de 260 € par enfant.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016

IL propose la somme de 60 € par enfant sur le budget 2017 (quatre enfants pour la commune d'Offlanges).

MM. Jean-Michel GRAS et Thierry VINCENT ne participant pas au vote (enfants concernés par ce projet), les conseillers valident la proposition par 8 voix pour.

LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX

Sachant que les logements appartenant à la commune d'Offlanges sont inoccupés et qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des locataires, M. le maire, après consultation de la commission logement, propose de baisser le prix des loyers mensuels afin de les rendre plus attractifs et de compenser le coût des charges. Après renseignement auprès de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), il n'y a pas de prix plancher. Les propositions sont donc les suivantes :

- Logements conventionnés aux 2 et 4 impasse de la Grande Vigne : baisse de 15% du montant du loyer mensuel, soit respectivement 385 € et 375 € (contre 450 € et 443 € actuellement). De plus, le remboursement du prêt concernant ces logements est toujours en cours à hauteur de 310 € par appartement.

Le conseil approuve ces deux modifications par 9 voix pour et 1 abstention.

M. le maire informe le conseil qu'il a fait une demande à SOLIHA (anciennement Jura Habitat) pour la prise en charge de la gestion de ces deux logements, mais qu'il n'a pas eu de réponse à ce jour.

- Logements « école » et « mairie » aux 12 et 14 rue du Lavoir : une baisse dans les mêmes proportions que précédemment et proposée sachant que le loyer du logement « école » avait déjà été baissé dans les années précédentes, soit respectivement 490 € et 310 € (contre 510 € et 375 €).

Le conseil approuve à l'unanimité ces deux modifications.

QUESTIONS DIVERSES

Avancement travaux église : Les enduits et les stucs de la première tranche sont presque terminés. Les échafaudages du cœur et du transept seront démontés courant décembre pour être remontés dans la nef afin de commencer la deuxième tranche.

M. le maire présente la suite des travaux à savoir l'éclairage, le chauffage avec le passage des gaines électriques ainsi que la proposition de changement de la porte intérieure afin de permettre de voir l'intérieur de l'église tout en assurant la protection des biens.

Ludivine GERARDIN remarque que changer la porte de l'église ne fait pas partie du programme et que la réfection de l'église devait se faire pour rendre la pratique des lieux en sécurité. De ce fait, elle s'oppose à cette réfection supplémentaire qui, de toute façon, obligera une présence pour ouvrir et fermer la porte occultée chaque jour.

M le maire informe le conseil de l'accord d'une subvention de 40 000 € par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, liée à la valorisation touristique du bâtiment (panneau d'information, affichette, visuel de l'intérieur de l'église). La collecte de dons mise en place par la Fondation du Patrimoine s'élève à ce jour à 8 950 €. Cette collecte n'est pas encore clôturée.

Abri communal : M. le maire informe le conseil qu'à la suite du changement du bureau et de l'entretien qu'il a eu avec le nouveau président de l'ACCA, celle-ci ne devrait pas donner de suite au projet tel qu'il est prévu.

Les suites à donner par le conseil municipal seront étudiées ultérieurement.

Relevés de compteurs d'eau : Ils seront faits avant le jeudi 8 décembre 2016.

Déneigement : M. Alain DIETRE arrêtera d'assurer le déneigement après cette saison hivernale. Une solution devra être trouvée pour les prochaines années.

Repas communal : Le conseil retient la proposition du traiteur MORIZOT Les Arcades. Préparation de la salle le vendredi 2 décembre à partir de 15h00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016

Autres questions :

- Pour information, M. le maire fait part d'un courrier que le conseil départemental du Jura lui a adressé en mairie, et expliquant sa politique de soutien aux communes. Ainsi, la commune d'Offlanges bénéficiera d'une enveloppe de 7452 € de subvention qu'elle pourra consacrer à la réalisation de travaux pour la période 2016-2018. M. le maire soumet l'idée de la réfection de l'étanchéité du lavoir et du réservoir d'eau sous le lavoir avec la pose d'un branchement pour les engins des services du SDIS du Jura dans le cadre de la lutte contre les incendies.
- M. le maire informe le conseil que le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la demande d'autorisation pour le renouvellement de la carrière de Moissey et Offlanges et précise que le rapport d'enquête publique est consultable en mairie et sur le site Internet de la préfecture du Jura (idem parc éolien).
- M. Jean Michel GRAS estime que la réponse " scientifique" de M. PERNOD quant aux remarques des opposants à la carrière repose uniquement sur une dichotomie entre "nouveaux habitants" et "natifs" d'Offlanges.
- La prochaine réunion du conseil municipal devra intervenir avant le 15 décembre 2016 afin de valider les nouveaux statuts de la communauté de commune Jura Nord.
- Jean-Michel GRAS présente le plan de réaménagement électrique de la salle des fêtes. Un plan de l'aménagement électrique extérieur (préau) sera à fournir également.
- Alexandre LENOBLE redemande que le carrier lui transmette le fichier des données du pont-bascule de la carrière afin de vérifier les quantités de produits sorties de la carrière. M. le maire précise qu'il a demandé à l'ONF d'effectuer ces contrôles et à également demander l'expertise d'un géomètre expert afin de calculer les volumes d'eurite extraits sur la période 2012-2016.
- Ludivine GERARDIN demande au maire pour quelles raisons sa démarche pour organiser l'identification et la stérilisation des chats errants est restée sans réponse et sans suite alors qu'il n'y avait qu'un courrier à imprimer et à envoyer. Le maire répond qu'il a confié cette tâche à Jean-Claude THABARD. Jean-Claude THABARD présente à M. le maire un courrier de la SPA ainsi qu'une proposition d'arrêté concernant la prolifération des chats sur la commune.
- Ludivine GERARDIN ne souhaite plus être garante de l'affouage suite à un désaccord concernant les pratiques d'exploitations par les affouagistes.

La séance est levée à 22H20.

